

VISIO - Sécuriser ses décisions : les bases du contrôle des actes des collectivités

TOO132SDL

En Visio-conférence

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

ADIAJ Formation est agréé pour la formation des élus locaux par décision du 18 février 2026, après avis du CNFEL, pour une durée de deux ans renouvelable.

La formation peut être prise en charge par la collectivité ou mobilisée individuellement par chaque élu via son DIFE sur "Mon compte élu".

Objectifs

- Comprendre le processus de contrôle de légalité
- Identifier les actes soumis à transmission obligatoire
- Prévenir les risques juridiques et sécuriser ses décisions



Public Visé

Élus municipaux, conseillers communautaires



Pré Requis

Etre élu local nouvellement élu ou changeant de responsabilités

Objectifs pédagogiques

Comprendre le processus de contrôle de légalité
Identifier les actes soumis à transmission obligatoire
Prévenir les risques juridiques et sécuriser ses décisions

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études d'actes anonymisés, ateliers collaboratifs, outils pratiques
- Support pédagogique numérique remis aux participants, via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 2 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

- **1. Typologie des actes soumis au contrôle**
- Délibérations, arrêtés, marchés publics, conventions
- **2. Rôle de la préfecture**
- Contrôle a priori et a posteriori
- **3. Cas pratiques**
- Analyse d'actes rejetés et bonnes pratiques
- **4. Outils pour simplifier le suivi**
- Solutions numériques, dématérialisation et archivage

Qualification Intervenant.e.s

Professionnel expérimenté du secteur public local, spécialiste de la sécurisation des décisions, de l'analyse des risques et de la prévention des contentieux.

Il apporte une approche concrète, basée sur des situations réelles, pour aider élus et agents à prendre des décisions fiables et juridiquement solides.

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Association pour le Développement de l'Information Administrative & Juridique
3, Rue Henri Poincaré - 75 020 PARIS - Tél.: 01.53.39.14.14 - Contact mail : adiaj@adiaj.org - www.adiaj.org
N° Siret 380 426 353 00039 - N° APE 8559A

Cette formation renforcera la sécurité juridique des décisions prises par les élus et préviendra les risques de contentieux. C'est une compétence incontournable pour éviter annulations, blocages ou mises en cause personnelles des élus.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org



Durée

3.00 Heures
0.5 Jour

Effectif

De 3 à 15 Personnes



Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **240.00**



Contactez-nous !

Julien LAUDAT

Responsable Développement & Coordination péda

Tél. : 0153391424

Mail : julien.laudat@adiaj.org